



République Française

Département des Deux-Sèvres

Commune de FAYE L'ABBESSE

Conseil Municipal du 02 juillet 2026 à 18h30
Liste des délibérations

Numéro	Objet	Vote
01-02/07/2026	Avenant n°1 au marché "réhabilitation d'un restaurant et de logements" - lot n°03	Approuvée
02-02/07/2026	Avenant n°1 au marché "réhabilitation d'un restaurant et de logements" - lot n°09	Approuvée
03-02/07/2026	Prix de vente des parcelles du lotissement La Croix aux Filles 2	Approuvée
04-02/07/2026	Vente des parcelles du lotissement La Croix aux Filles 2	Approuvée
05-02/07/2026	Lanterne extérieure Salle Trinchot	Approuvée
06-02/07/2026	Changement de grilles Avenue de Ségora	Approuvée
07-02/07/2026	Signalisation au sol Avenue de Ségora	Approuvée

Liste publiée sur le site internet le 06/07/2026 et affichée en mairie le 06/07/2026

Le Maire, Edward BURON



COMPTE-RENDU SOMMAIRE
Séance du 02 juillet 2026

Le Conseil Municipal,

- **Accepte** l'avenant n°1 en plus-value au lot n°03 (ravalement) du marché de réhabilitation du restaurant et de logement.

- **Accepte** l'avenant n°1 au lot n°09 (chape – carrelage - faïence) du marché de réhabilitation du restaurant et de logement.
- **Débat** sur la Protection Sociale Complémentaire.
La participation financière des employeurs publics est obligatoire
 - depuis le 1^{er} janvier 2025 à hauteur de 7€ brut/mois/agent pour le contrat prévoyance.
 - depuis le 1^{er} janvier 2026 à hauteur de 15€ brut/mois/agent pour le contrat mutuelle santé.
- À compter du 1^{er} janvier 2029, l'employeur public devra financer 50 % de la cotisation due par l'agent.
Actuellement la Commune de FAYE L'ABBESSE cotise 20€ brut/mois/agent pour le contrat prévoyance et 20€ brut/mois/agent pour le contrat mutuelle santé.
- **Vote** le tarif de vente des parcelles du lotissement La Croix aux Filles 2 à 32,00€ TTC le m² auxquels il faut ajouter 3 875,00€ de part branchement par parcelle.
- **Accepte** la proposition de la Poste pour fermer le bureau de FAYE L'ABBESSE et transférer l'activité au VIVAL. L'amplitude horaire sera nettement supérieure et les services seront quasiment identiques.
- **Accepte** le devis de Frédéric ROCHARD pour l'installation d'une lanterne avec détecteur de mouvement sur le pignon arrière de la Salle Trinchot pour un montant de 1 240 € TTC.
- **Accepte** le devis de MTP 79 pour le changement de grilles d'eau pluviales sur l'Avenue de Ségora pour un montant de 3 420 € TTC.
- **Accepte** le devis de AXIMUM pour du marquage au sol et des catadioptriques sur l'Avenue de Ségora pour un montant de 5 565 € TTC.

FAYE L'ABBESSE, le 03 juillet 2026
Le Maire, Edward BURON